



Direction Générale des Services

Le 27 avril 2021

Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil Municipal

Objet : Convocation du Conseil Municipal du 3 mai 2021

Nos références : DGS / PhC / CG

P.J. : Ordre du jour, projets de délibérations et note d'information

Ma chère Collègue, Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique :

Salle François MAURIAC, rue du Professeur Arnozan

Le LUNDI 3 MAI 2021 à 18 H

Bien entendu, l'ensemble des préconisations émises par le Conseil Scientifique quant au bon déroulé de cette séance seront mises en œuvre (mise à disposition de masques, de gel hydro alcoolique, règles de distance, etc.). Je vous remercie de bien vouloir penser à vous munir de votre propre stylo.

Je vous informe que cette séance ne sera pas ouverte au public mais sera diffusée en direct sur la page Facebook de Talence afin d'en assurer la publicité.

Je compte donc sur votre présence à cette occasion et vous en remercie par avance.

Veillez croire, Ma chère Collègue, Mon cher Collègue, à l'assurance de ma parfaite considération.

Emmanuel SALLABERRY
Maire

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2021

Ordre du jour

RAPPORTEUR M. LE MAIRE

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance publique du 29 mars 2021
- 2 - Décisions municipales – Information du Conseil
- 3 - Réhabilitation sur le groupe scolaire Paul LAPIE – Marché de maîtrise d'œuvre – Avenant n°3.

RAPPORTEUR M. JESTIN, Adjoint délégué aux Finances

- 4 - Exonération partielle des droits de place pour les terrasses des cafés et restaurants en lien avec la crise sanitaire du COVID 19

RAPPORTEUR M. BESNARD, Adjoint délégué à la Culture

- 5 - Scène partenaire 2021 : signature d'un avenant à la convention cadre de coopération publique avec l'IDDAC 2017-2020
- 6 - Médiathèques et Bibliothèques de la Ville de Talence : autorisation de désaffectation et don de livre à Recyclivre

RAPPORTEUR M. GIRON, Adjoint délégué à la Santé, à l'Economie sociale et solidaire, à l'Aide aux soignants

- 7 - Composition d'un groupe de travail « Santé » - Désignations

RAPPORTEUR Mme THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail

- 8 - Création de postes au tableau des effectifs 2021
- 9 - Recrutement sur emploi fonctionnel d'un Directeur Général Adjoint en charge du pôle Ville attractive et dynamique
- 10 - Remplacement et rémunération du poste de gestionnaire marchés publics à procédure formalisée

RAPPORTEUR Mme LUDLOW, Conseillère municipale déléguée à la Politique de réduction des déchets

- 11 - Programme « Talence Zéro Plastique »

RAPPORTEUR M. HANOTIN, Conseiller municipal délégué au Patrimoine, à l'Habitat et à l'urbanisme, au Commerce et aux marchés

- 12 - Subvention exceptionnelle au Groupement des Entrepreneurs Talençais – Soutien au commerce de proximité

QUESTIONS ORALES



Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2021

Le 3 mai 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 27 avril 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, M. DELLU, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme HELBIG (procuration à M. SALLABERRY), M. BARDIN (procuration à Mme RAMI), Mme ARMITAGE (procuration à M. DELLU), M. MARTILY (procuration à Mme DE MARCO)

ABSENTE : Mme LUDLOW

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme THOMAS-PITOT

N° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance publique du 29 mars 2021

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 29 mars 2021. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par

42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 4 mai 2021
LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY



Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 MAI 2021**

Le 3 mai 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 27 avril 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, M. DELLU, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme HELBIG (procuration à M. SALLABERRY), M. BARDIN (procuration à Mme RAMI), Mme ARMITAGE (procuration à M. DELLU), M. MARTILY (procuration à Mme DE MARCO)

ABSENTE : Mme LUDLOW

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme THOMAS-PITOT

N° 2 : Décisions municipales – Information du Conseil

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE
N° 1 17/03/21	Passation d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux dans la structure « Talence pépinière » située au Château de Thouars pour douze mois. La convention prendra effet à compter de sa signature.	Sté VOUS COM'L (Le Rallye des Pépites) – Talence (33)

N° 2 18/03/21	Souscription d'un marché de services relatif à l'assurance dommages ouvrage concernant les travaux de réhabilitation du Stade nautique Henri Deschamps pour une durée ferme de 10 ans (120 mois) à compter de la date de réception des travaux de l'ouvrage concerné. Montant provisoire de la prime : 178 489,40 € TTC	Groupement conjoint : Mandataire : SAS HOCQUET ET HILLE ASSURANCES (courtier) – Dunkerque (59) Co-traitant : MUTUELLE ARCHITECTES FRANÇAIS ASSURANCES (compagnie d'assurances) – Paris (75)
N° 3 29/03/21	Souscription d'un deuxième avenant au marché d'exploitation des installations de chauffage, de climatisation, d'eau chaude sanitaire et de ventilation des bâtiments communaux modifiant la consommation de base (NB) spécifique à l'équipement Boris Diaw en approuvant les pièces contractuelles concernées telles qu'elles seront signées. Montant total estimatif de l'avenant n° 2 : + 3 480,08 € TTC Nouveau montant total du marché : 2 115 953,86 € TTC	SA DALKIA – Mérignac (33)
N° 4 30/03/21	Passation d'un avenant aux marchés n° 20/21-5 « Menuiserie extérieure – occultation » et n° 20/21-14 « VRD » dans le cadre des marchés de travaux de réhabilitation sur le groupe scolaire Paul Lapie. - Marché n° 20/21-5 « Menuiserie extérieure – occultation » - suppression des stores screen intérieur prévus initialement au marché (hormis bureau psychologue et salles de repos) : - 13 463,42 € TTC - ajout de stores screen extérieur avec manœuvre manuelle, coulisse et ensemble fixé sur le dormant : + 42 385,20 € TTC Soit un avenant total de : + 28 921,78 € TTC Nouveau montant du marché 20/21-5 : 246 367,96 € TTC - Marché n° 20/21-14 « VRD » Prise en compte de travaux supplémentaires d'aménagement de la cour maternelle pour la création d'une cour « oasis » avec réduction de l'emprise imperméable. Les travaux concerneront : - Préparation : + 1 348,95 € TTC - Le décaissé pour revêtement copeaux bois : + 15 243,46 € TTC - La fourniture et mise en œuvre de terre végétale et plantation d'arbres complémentaires : + 2 914,40 € TTC - Mise en œuvre d'un ruban en enrobé pour le circuit vélo : + 3 690,10 € TTC Soit un avenant total de : + 23 196,91 € TTC Nouveau montant du marché n° 20/21-14 : 212 562,96 € TTC	SARL PPG – Yvrac (33) SAS SOPEGA TP – Mérignac (33)

N° 5 1/04/21	Passation d'un accord-cadre à bons de commande pour le nettoyage et la maintenance d'espaces verts pour une période ferme allant de la date de notification au 31 décembre 2021, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile jusqu'au 31 décembre 2023. Dépense annuelle estimée : 58 386 ,00 € TTC	Entreprise adaptée HOTRAVAIL – Cestas (33)
-----------------	---	---

Le conseil prend acte de ces décisions ».

**POUR EXTRAIT CONFORME
 MAIRIE DE TALENCE, le 4 mai 2021
 LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY



Nomenclature : 1.1 Marchés publics

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 MAI 2021**

Le 3 mai 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 27 avril 2021, s'est rassemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, M. DELLU, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme HELBIG (procuration à M. SALLABERRY), M. BARDIN (procuration à Mme RAMI), Mme ARMITAGE (procuration à M. DELLU), M. MARTILY (procuration à Mme DE MARCO)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme THOMAS-PITOT

N° 3 : Réhabilitation sur le groupe scolaire Paul LAPIE – Marché de maîtrise d'œuvre – Avenant n°3

Monsieur le Maire expose :

« Je vous rappelle que par délibérations du :

- 19 mars 2018 reçue en Préfecture le 21 mars 2018, vous avez notamment approuvé le préprogramme des travaux de réhabilitation sur le groupe scolaire Paul LAPIE, pour un montant d'enveloppe financière prévisionnelle sur les travaux de 2 865 000,00 € H.T. soit 3 438 000,00 € T.T.C. affectés aux travaux, ainsi que le lancement d'une Procédure Concurrentielle avec Négociation en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre,
- 17 décembre 2018 reçue en Préfecture le 19 décembre 2018, un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu avec le groupement composé de :
 - BPM Architectes SARL, 26, rue Peyronnet 33800 Bordeaux (Architecte mandataire, Ordonnancement, Pilotage, Coordination)
 - SARL MATH INGENIERIE, 219-221 boulevard Albert 1^{er}, 33130 Bègles (thermiques, Fluides, coordination Système de Sécurité Incendie, Electricité)
 - VERDI BATIMENT SUD OUEST SAS, 22 rue Despujols, 33074 Bordeaux Cedex (structures)
 - GANTHA SARL, 16-18 rue de l'Hermite, 33520 BRUGES (acoustique)

- FREELANCE ETUDES SARL, 55, rue Camille Pelletan, 33150 Cenon (économie de la construction)
- ECR Environnement Sud-Ouest SARL, 5, rue du pré Meunier, 33610 Canéjan (géo-technique)

en vue de la réalisation de cette opération, pour un forfait provisoire de rémunération de 299 679,03 € H.T., soit 359 614,84 € T.T.C.,

- 8 juillet 2019 reçue en Préfecture le 10 juillet 2019, vous a été présenté le programme prévoyant un montant d'enveloppe financière prévisionnelle de 3 961 000,00 € HT, 4 753 200,00 € TTC, affectée aux travaux, soit une plus-value liée à l'état structurel du bâtiment de 1 096 000,00 € HT par rapport à l'estimation au stade du préprogramme.

En outre, vous m'avez autorisé à passer, par délibérations du :

- 17 février 2020 reçue en Préfecture le 19 février 2020, un premier avenant au marché de maîtrise d'œuvre précité, afin de fixer définitivement le coût prévisionnel des travaux (4 617 089,51 € H.T., soit 5 540 507,41 € T.T.C.) et le forfait de rémunération du groupement susnommé (482 947,56 € H.T., soit 579 537,07 € T.T.C.)
- 1^{er} mars 2021, enregistrée en Préfecture le 2 mars 2021, un deuxième avenant au marché de maîtrise d'œuvre, afin de fixer le coût de la réalisation des travaux (somme des montants initiaux des marchés conclus), que le groupement de maîtrise d'œuvre s'engage à respecter, à 4 988 468,64 € H.T., soit 5 986 162,37 € T.T.C.

Or, dans le cadre des travaux supplémentaires d'aménagement de la cour maternelle, la maîtrise d'œuvre sollicite la rémunération de compléments aux missions (conception, analyse des devis et suivi desdits travaux). Le montant de ce 3^{ème} avenant est de + 2 022,00 € H.T. soit + 2 426,40 € TTC, portant le nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre à **484 969,56 € H.T., 581 963,47 € T.T.C.**

Sachant que le montant cumulé des avenants engendre une plus-value supérieure à 5% du montant du marché de maîtrise d'œuvre initial, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion en date du 17 mars 2021, a donné à l'unanimité un avis favorable à sa passation.

En conséquence, je vous demande de m'autoriser à passer ce troisième avenant au marché de maîtrise d'œuvre.

Cette dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget communal. »

Le Conseil Municipal, après délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à passer l'avenant n° 3 précité,
- habilite Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives qui en découlent.

Adopté par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 4 mai 2021
LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY



Nomenclature : 7.10 Divers

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2021

Le 3 mai 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 27 avril 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, M. DELLU, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme HELBIG (procuration à M. SALLABERRY), M. BARDIN (procuration à Mme RAMI), Mme ARMITAGE (procuration à M. DELLU), M. MARTILY (procuration à Mme DE MARCO)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme THOMAS-PITOT

N° 4 : Exonération partielle des droits de place pour les terrasses des cafés et restaurants en lien avec la crise sanitaire du COVID 19

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Par délibération du 19 décembre 2019, le Conseil Municipal a fixé les tarifs des droits de place et redevances d'occupation temporaire du Domaine Public.

En la matière, je vous rappelle que toute occupation du Domaine Public à but commercial ou privé est d'une part, soumise à autorisation préalable de la Ville, et doit d'autre part, donner lieu au paiement d'un droit de place ou d'une redevance, conformément au Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L 2125-1.

La crise sanitaire actuelle, liée au COVID 19, a de nombreuses répercussions économiques et financières pour les acteurs économiques locaux. En effet, par Décret n° 2021-384 du 2 avril 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et afin d'en ralentir la propagation, le Gouvernement a décidé la fermeture des bars, des restaurants et de nombreux commerces autres qu'alimentaires.

Afin de soutenir ses commerçants, confrontés à des difficultés sans précédent, la Ville de Talence souhaite poursuivre son accompagnement pendant cette période inédite et remettre en place des mesures expérimentées en 2020 destinées à répondre aux urgences de trésorerie.

Ainsi, je vous propose de voter une exonération du 1er janvier 2021 au 30 septembre 2021, correspondant à la période d'impossibilité d'exercer pleinement leurs activités au regard de la crise sanitaire, s'agissant des droits de place pour les terrasses des cafés et restaurants.

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, une réévaluation sera faite à la fin du mois de septembre 2021.

Si l'ensemble de ce dispositif vous agréé, je vous demande de bien vouloir :

- Approuver les termes de la présente délibération,
- Et autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y rapportant. »

ADOpte PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 4 mai 2021
LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY



Nomenclature : 8.9 Culture

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2021

Le 3 mai 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 27 avril 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, M. DELLU, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme HELBIG (procuration à M. SALLABERRY), M. BARDIN (procuration à Mme RAMI), Mme ARMITAGE (procuration à M. DELLU), M. MARTILY (procuration à Mme DE MARCO)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme THOMAS-PITOT

N° 5 : Scène partenaire 2021 : signature d'un avenant à la convention cadre de coopération publique avec l'IDDAC 2017-2020

Monsieur BESNARD, Adjoint à la Culture, expose :

«Lors de la séance du 10 avril 2017, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour la signature d'une convention cadre « Scène partenaire » avec l'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel de la Gironde (l'IDDAC). Cette convention a permis un soutien financier pour l'organisation de plusieurs spectacles vivants lors des 3 précédentes saisons culturelles.

L'avenant à cette convention, pour l'année 2021, vise 2 objectifs :

1. Poursuivre les grands axes du partenariat culturel et artistique dans une perspective de mise en commun de moyens au service d'une politique publique de la culture.
2. Prévoir la répartition financière dans le cadre du soutien aux compagnies locales pour l'année 2021 et déterminer le cadre particulier d'accord à trouver en cas d'annulation pour cause de Covid-19.

Conformément à l'objectif n°2, et dans le cadre de la programmation de spectacles vivants proposée par la ville et de notre partenariat avec l'IDDAC ayant comme mission, entre autres, l'aide à la création et à la diffusion, le service culturel, en co-organisation avec l'IDDAC, accueille :

- La Compagnie du Réfectoire pour le spectacle « Entre eux deux » prévu initialement le 27 avril 2021 au Dôme pour 2 représentations scolaires.
Cette co-organisation implique un soutien financier de l'IDDAC sur ce spectacle et les modalités de prise en charge financière étaient prévues de la manière suivante : partage des coûts et des recettes à hauteur de 33% pour l'IDDAC et de 67% pour la ville de Talence. Ce spectacle ne pouvant avoir lieu en raison de la situation sanitaire, il est convenu de verser à la compagnie 30% du coût cession pour indemnisation.
- La Compagnie Révolution pour le spectacle « Uppercut » le 26 juin 2021 au Parc Chantecler pour 3 représentations tout public du spectacle.
Cette co-organisation implique un soutien financier de l'IDDAC sur ce spectacle et les modalités de prise en charge financière sont prévues de la manière suivante : partage des coûts à hauteur de 50% pour l'IDDAC et de 50% pour la ville de Talence. La compagnie ayant reçu une avance de 50% du coût cession, en cas d'annulation, il est convenu qu'elle conserve l'avance pour indemnisation.

Afin de formaliser le partenariat de co-organisation avec l'IDDAC, je vous propose d'approuver l'avenant à la Convention cadre de coopération publique « Scène partenaire » et le tableau budgétaire joint.

Je vous demande d'habiliter Monsieur le Maire à signer l'avenant et le tableau en pièce jointe et toutes les pièces afférentes.»

ADOpte PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 4 mai 2021
LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY



Nomenclature : 8.9 Culture

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2021

Le 3 mai 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 27 avril 2021, s'est rassemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, M. DELLU, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme HELBIG (procuration à M. SALLABERRY), M. BARDIN (procuration à Mme RAMI), Mme ARMITAGE (procuration à M. DELLU), M. MARTILY (procuration à Mme DE MARCO)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme THOMAS-PITOT

N° 6 : Médiathèques et Bibliothèques de la Ville de Talence : autorisation de désaffectation et don de livre à RecycLivre

Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :

« Les Médiathèques et Bibliothèques de la Ville de Talence sont régulièrement amenées dans le cadre du suivi et du renouvellement de leurs collections à effectuer une opération appelée « désherbage ».

Cette opération a pour objectif de retirer des collections les documents aux caractéristiques suivantes :

- Etat matériel défraîchi,
- Contenu dépassé au regard de l'état des connaissances,
- Contenu ne correspondant plus aux attentes du public.

Les documents retirés des collections doivent être désaffectés de l'inventaire. Une fois transférés dans le domaine privé de la Ville, ils peuvent être licitement détruits ou aliénés.

Dans le contexte sanitaire lié à la pandémie de la Covid-19, la vente des documents habituellement organisée à la Médiathèque Castagnéra a été annulée à deux reprises et la collectivité a décidé, **de manière exceptionnelle cette année**, d'établir une convention

avec RecycLivre, entreprise sociale et solidaire, afin qu'elle prenne en charge les livres désaffectés des bibliothèques et médiathèques.

Grâce à une traçabilité précise des livres donnés, RecycLivre s'engage à reverser 10% du prix de vente net de chaque livre vendu à l'association Lire et Faire Lire, dont la double vocation est de lier le plaisir de la lecture et la rencontre intergénérationnelle. En effet, leurs 18 000 bénévoles de plus de 50 ans animent des ateliers lecture pour les jeunes enfants dans les écoles et leurs transmettent le goût et le plaisir de lire.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à procéder :

- à la désaffectation des documents (5032 imprimés),
- à signer une convention avec l'entreprise sociale et solidaire RecycLivre pour cette année 2021.

La liste des 5032 imprimés à désaffecter est consultable soit en Mairie, soit en la téléchargeant via le lien suivant :

<https://podoc.girondenumerique.fr/dLmvMHQGearSc2BlfJtyqhR8FAZkjK7i>

ADOpte PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 4 mai 2021
LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY



Nomenclature : 5.3 Désignation de représentants

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2021

Le 3 mai 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 27 avril 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, M. DELLU, M. MARTILY, Mme GREGLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme HELBIG (procuration à M. SALLABERRY), M. BARDIN (procuration à Mme RAMI), Mme ARMITAGE (procuration à M. DELLU)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme THOMAS-PITOT

N° 7 : Composition d'un groupe de travail « Santé » - Désignations

Monsieur GIRON, Adjoint délégué à la Santé, à l'Economie sociale et solidaire, à l'Aide aux aidants, expose :

« La collectivité souhaite créer un poste de référent santé locale pour améliorer le maillage de la ville en matière de santé et ce, en associant les professionnels et établissements de santé.

Préalablement à cette création, la Ville propose de créer un groupe de travail en charge, notamment, de définir les contours de ce poste, les missions prioritaires et les objectifs à atteindre en tenant compte de l'environnement sanitaire et médico-social du territoire.

Pour ce faire le groupe sera composé de 10 élus issus du conseil municipal (7 de la majorité et 3 de l'opposition) et 3 membres de la société civile en lien avec la thématique.

Aussi je vous propose de désigner les membres élus suivants :

- Mme Isabel MADRID
- Mme Chantal CHABBAT
- M. Salem ERCHOUK
- M. Charley GIRON
- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN

- M. Jean-François LAROSE
- Mme Laetitia THOMAS-PITOT
- Mme Denise GRESLARD-NEDELEC
- Mme Isabelle RAMI
- M. Christian BARDIN

Envoyé en préfecture le 05/05/2021

Reçu en préfecture le 05/05/2021

Affiché le

SLO

ID : 033-213305220-20210503-2021MAI07-DE

La désignation des 3 membres de la société civile se fera à l'issue d'un appel à candidatures dont les résultats seront présentés au groupe de travail. »

ADOpte PAR 42 VOIX POUR
1 VOIX CONTRE (N.E.T.)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 4 mai 2021
LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY



Nomenclature : 4.1 Titulaires et stagiaires des effectifs 2021

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 MAI 2021**

Le 3 mai 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 27 avril 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, M. DELLU, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme HELBIG (procuration à M. SALLABERRY), M. BARDIN (procuration à Mme RAMI), Mme ARMITAGE (procuration à M. DELLU)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme THOMAS-PITOT

N° 8 : Création de postes au tableau des effectifs 2021

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail expose :

« Afin d'assurer la nomination d'agents proposés pour un avancement de grade ou une promotion interne pour l'année 2021, il convient de créer les postes correspondants au tableau des effectifs répondant ainsi aux besoins des services.

Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

GRADE	POSTES DEJA OUVERTS	BESOINS (CREATION SUPPRESSION)	NOUVELLE SITUATION
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	19	Création 2 postes	21
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	30	Création 6 postes	36
Technicien	7	Création 1 poste	8

Il convient de prévoir les crédits nécessaires au budget de la Ville – chapitre 012 – articles 64111 et suivants.»

Adopté par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 4 mai 2021
LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY



Nomenclature : 4.2 Personnel contractuel

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2021

Le 3 mai 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 27 avril 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, M. DELLU, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme HELBIG (procuration à M. SALLABERRY), M. BARDIN (procuration à Mme RAMI), Mme ARMITAGE (procuration à M. DELLU)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme THOMAS-PITOT

N° 9 : Recrutement sur emploi fonctionnel d'un Directeur Général Adjoint en charge du pôle Ville attractive et dynamique

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe Déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail expose :

« Dans le cadre du nouveau mandat municipal, un redéploiement des moyens et des missions a été opéré. C'est dans ce contexte qu'il est apparu nécessaire de recruter un directeur général adjoint en charge du pôle Ville attractive et dynamique composé des services suivants : Ville économique et durable, Culture, Jeunesse, Sports et vie étudiante.

Aussi, à l'issue de la procédure de recrutement qui a été réalisée, je vous propose de recruter sur un emploi fonctionnel de direction, un contractuel conformément à l'article 47 de la loi du 26/01/1984.

Missions principales :

- Assister le Directeur Général des Services,
- Conduire, animer et gérer les services rattachés au pôle Ville attractive et dynamique (Ville économique et durable, Culture, Jeunesse, Sports et vie étudiante).
- Etablir les orientations et les objectifs à court terme et moyen terme aux directions placées sous son autorité,
- Participer aux différentes instances municipales,

- Suivre les procédures budgétaires,
- Coordonner et définir des instruments de pilotage et de contrôle,
- Conduire l'évaluation des résultats et l'efficacité des moyens mis en œuvre,
- Impulser et coordonner des projets stratégiques.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet pour une durée de trois ans reconductible par décision expresse.

Rémunération :

La rémunération allouée fixée en référence au 3^{ème} échelon de la grille indiciaire strate démographique de Directeur général Adjoint 40 000 à 150 000 habitants, est calculée de la façon suivante :

- o traitement indiciaire en référence à l'IM 625 (IB 758)
- o l'équivalent du régime indemnitaire alloué au grade visé pour les agents fonctionnaires
- o une majoration de 35 points d'indice en lien avec la grande disponibilité exigée

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

L'agent percevra également la prime annuelle selon les conditions prévues par le protocole d'accord validé en CTP du 22/06/2007.

En conséquence, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à :

- recruter pour une durée de trois ans, un directeur général adjoint en charge du pôle Ville attractive et dynamique à compter du 4/05/2021,
- prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012. »

Adopté par 35 VOIX POUR
8 ABSTENTIONS (T.E.T.)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 4 mai 2021
LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY



Nomenclature : 4.2 Personnel contractuel

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2021

Le 3 mai 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 27 avril 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, M. DELLU, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme HELBIG (procuration à M. SALLABERRY), M. BARDIN (procuration à Mme RAMI), Mme ARMITAGE (procuration à M. DELLU)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme THOMAS-PITOT

N° 10 : Remplacement et rémunération du poste de gestionnaire marchés publics à procédure formalisée

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« En raison du départ pour mutation de l'agent titulaire du poste de gestionnaire de marchés publics à procédure formalisée au 1^{er} Juin 2021, la Ville doit procéder à son remplacement.

C'est ainsi qu'un recrutement en référence à l'article 3-2 de la loi du 26/01/1984 peut être effectué, sur la base du 1^{er} grade du cadre d'emplois concerné (Rédacteur territorial), sur la période du 1^{er} Mai 2021 au 30 Avril 2022 au sein de la Direction Ressources et moyens.

Compte tenu du niveau de qualification requis, il est proposé de compléter la rémunération par l'attribution du régime indemnitaire prévu pour les agents titulaires sur ce grade.

Missions principales :

- Gérer les marchés publics à procédure formalisée (de fournitures, services et travaux),
- Rédiger les pièces constitutives (aider à l'expression et au recensement du besoin des services utilisateurs),

- Allotir, définir les clauses sociales et les critères de sélection,
- Mettre en concurrence selon les procédures ad hoc, aider à la rédaction des rapports d'analyse, gérer l'attribution des marchés à procédure formalisée,
- Mettre à jour le logiciel Marchés publics,
- Préparer la facturation des marchés à procédure formalisée (logiciel Grand angle),
- Optimiser la gestion de l'exécution et de l'admission / réception des prestations,
- Assurer une veille juridique et organiser la documentation,
- Remplacer le responsable du service dans ses missions en son absence.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération, allouée fixée en référence au grade de Rédacteur, est calculée de la façon suivante :

- o traitement indiciaire en référence au 1^{er} échelon (IB 372 - IM 343) du grade de Rédacteur,
- o l'équivalent du régime indemnitaire alloué au grade visé pour les agents fonctionnaires.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

L'agent percevra également la prime annuelle selon les conditions prévues par le protocole d'accord validé en CTP du 22/06/2007.

Au vu de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée, je vous demande :

- de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à recruter et à compléter la rémunération accordée sur le poste de gestionnaire marchés publics à procédure formalisée à temps complet du 1er Mai 2021 au 30 Avril 2022,
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 4 mai 2021
LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY



Nomenclature : 8.8 Environnement

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2021

Le 3 mai 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 27 avril 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, M. DELLU, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. BARDIN (procuration à Mme RAMI), Mme ARMITAGE (procuration à M. DELLU)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme THOMAS-PITOT

N° 11 : Programme « Talence Zéro Plastique »

Madame LUDLOW, Conseillère municipale déléguée à la Politique de réduction des déchets, expose :

«La taille du 7ème continent formé par les déchets plastiques dans le Pacifique Nord découvert en 1997 dépasse désormais la taille de la France. Le plastique représente ainsi 95% des déchets retrouvés sur les plages de la côte Atlantique, et parmi ces déchets, les bouteilles en plastiques font partie des objets les plus nombreux.

Le plastique représente un danger pour la faune et la flore, notamment pour la biodiversité marine touchée par les rejets plastiques en mer qui sont la cause d'une mortalité importante de la faune en raison des cas d'emprisonnement par le plastique ou d'ingestion.

De plus, certains plastiques ont un impact sur la santé agissant comme des perturbateurs endocriniens issus notamment des composants chimiques des matières plastiques.

Face à ces constats, incarnant « l'agir local » de la transition écologique, les communes sont des acteurs clés pour réduire à la source les emballages et des leviers majeurs à la réduction de la pollution plastique.

Cette volonté s'est déjà exprimée à Talence par le passé avec d'une part, la Charte « Manifestations éco-responsables », votée en Conseil Municipal le 19/01/2015, qui limitait notamment la production de déchets et d'autre part, avec la suppression de tout contenant plastique au sein du service de

restauration municipale (de la production des repas jusqu'à leur distribution dans les restaurants scolaires).

Aujourd'hui la Ville de Talence initie une « nouvelle » démarche d'exemplarité auprès des élus et des agents afin de multiplier les gestes éco-responsables dans le cadre de la Charte et du livret « Mairie exemplaire ».

Des actions ont été entreprises par la Ville ces derniers mois à savoir :

- Remplacement des gobelets en plastique en interne par des gobelets en carton,
- Mise en place de critères d'évaluation environnementaux sur la réduction des emballages dont le plastique dans les marchés de fournitures,
- Priorisation aux matériaux naturels tels que le bois ou le papier dans le marché d'achat d'objets promotionnels,
- Conseils auprès des acheteurs internes à l'intégration de clauses environnementales dans les marchés publics.

La ville souhaite aujourd'hui élargir ses engagements, avec un programme « Talence Zéro Plastique », développé en deux axes en vue de supprimer l'usage des plastiques, avec comme exemple :

En interne, au sein de l'administration communale et de ses établissements :

- Accroître l'insertion dans ses marchés de clauses visant à réduire l'usage des plastiques,
- Interdire l'utilisation du plastique à usage unique dans toutes ses activités (gobelets, bâtonnets de ballons gonflables, emballages de fast-food, pailles, pics à steak, touillettes en plastiques, assiettes et couverts, confettis en plastiques),
- Interdire la mise à disposition de bouteilles d'eau plastiques dans toutes les activités et événements communaux : réunions internes, conseils municipaux, manifestations, équipements sportifs et culturels...

En externe :

- Inviter la population talençaise à réduire l'usage des plastiques par l'intermédiaire du développement des fontaines à eau, mais aussi intensifier les moyens de communication à destination des habitants et des partenaires par la mise en place d'ambassadeurs « Talence Zéro Plastique » dans les services,
- Conventionner avec les partenaires locaux, associations sportives, culturelles afin de les accompagner dans la suppression des contenants et objets plastiques à usage unique, en privilégiant notamment l'utilisation de composés compostables par l'établissement d'une charte d'engagement.

Considérant qu'il convient d'agir rapidement et de mettre en place les actions listées dans le plan « Talence Zéro Plastique » dans les deux ans à venir afin de proscrire à terme l'usage des objets en plastique à usage unique tels que les bouteilles, les couverts, les contenants partout où des motifs sanitaires ou techniques ne s'y opposeraient pas,

Il vous est demandé par conséquent de bien vouloir :

- Acter de l'engagement du programme « Talence Zéro Plastique » décliné sous forme d'un calendrier d'actions et du suivi d'indicateurs d'une durée de deux ans,

- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à la mise en œuvre du programme « Talence Zéro Plastique. »

ADOpte PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 4 mai 2021
LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY



Nomenclature : 7 .10 Divers

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2021

Le 3 mai 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 27 avril 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, M. DELLU, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. BARDIN (procuration à Mme RAMI), Mme ARMITAGE (procuration à M. DELLU)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme THOMAS-PITOT

N° 12 : Subvention exceptionnelle au Groupement des Entrepreneurs Talençais – Soutien au commerce de proximité

Monsieur HANOTIN, Conseiller municipal délégué au Patrimoine, à l'Habitat et à l'urbanisme, au Commerce et aux marchés, expose :

« Mes Chers Collègues,

Depuis plus d'un an, la crise sanitaire affecte tout particulièrement le secteur de la restauration.

Le plan de soutien de la ville de Talence en 2020, s'est décliné en de nombreuses actions concrètes et pragmatiques. Nous avons notamment déjà délibéré à plusieurs reprises pour venir en aide à ce secteur d'activité (délibérations N°45 du Conseil municipal du 6 juillet 2020 pour le versement de subventions exceptionnelles aux associations de commerçants et N°14 du 8 juin 2020 pour l'exonération partielle des droits de place et redevance d'occupation du domaine public).

Aujourd'hui, il est fait état par les autorités au niveau national, de la possibilité de réouverture progressive de certaines activités commerciales dans un avenir proche. L'une des dates avancées est celle du 15 mai.

Quelle que soit in fine la date exacte, notre volonté est de tout faire pour que cette réouverture complète de l'économie se déroule dans les meilleures conditions pour nos commerces de proximité.

C'est pourquoi nous vous proposons d'anticiper cette période de reprise d'activité en soutenant le Groupement des Entrepreneurs Talençais (GET), association qui œuvre sur le territoire talençais depuis de nombreuses années et ayant notamment pour objet l'aide à l'emploi, le développement local, et la promotion de solidarités économiques.

En effet, cette association propose un système inédit d'incitation à consommer chez les restaurateurs de la ville, sous forme de bons d'achats, pendant le mois suivant leur réouverture. Ces bons d'achats seront générés en pourcentage (10%) des dépenses effectuées dans les restaurants (consommation sur place exclusivement) et seront valables dans tous les commerces indépendants de la ville pendant une durée d'un an.

Le montant de cette aide sera de 5 000 €, représentant un effet levier démultiplié de 55 000 € de dépenses sur les commerces de Talence.

Pour mener à bien cette opération, une aide exceptionnelle de 5 400 € apparaît nécessaire, soit 5 000 € de fonds pour les bons d'achats, et 400 € de frais du système « Beegift » (plateforme internet permettant de proposer des chèques cadeaux valables uniquement dans les commerces de proximité).

Ceci étant exposé, je vous demande de bien vouloir :

- Approuver les termes de la présente délibération,
- Et autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y rapportant ».

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 4 mai 2021
LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY